

CHARTRE DU BENEVOLE 2020 - 2021

RENDEZ-VOUS ARTE FLAMENCO

Je soussigné·e M. / Mme.

Demeurant

.....

- m'engage à respecter les principes et obligations découlant de la présente charte, à savoir :

- 1) Renseigner et transmettre les documents suivants, à l'inscription : charte – fiche de renseignement bénévole ;
 - 2) Etre présent à la réunion d'information bénévoles de pré-rentree des RDV Arte Flamenco 2020-2021 ;
 - 3) Etre présent·e à au moins deux des Rendez-Vous Arte Flamenco, qui se dérouleront d'octobre 2020 à Janvier 2021, et respecter le planning des missions affectées ;
 - 4) Souscrire une assurance de responsabilité civile ;
 - 5) Respecter les horaires, les lieux de représentations, les plannings et les règlements déterminés en amont avec l'équipe du festival ;
 - 6) Respecter l'image du Conseil départemental et ses valeurs de service public. J'ai conscience qu'en tant que membre de l'équipe des Rendez-vous Arte Flamenco que je représente une institution publique ;
 - 7) Respecter les valeurs de citoyenneté en faisant notamment preuve de civilité et de civisme, de discrétion et de réserve, d'équité de traitement et de non-discrimination des publics et des membres d'équipes ;
 - 8) Respecter la loi, notamment concernant la consommation de drogues et d'alcool (interdite). En cas d'infraction à ces règles, je serai tenu·e pour seul·e responsable. En aucun cas, le département des Landes ne pourra être tenu pour responsable de tels agissements ;
 - 9) Restituer en bon état de marche tout matériel mis à disposition par l'organisation pour l'accomplissement de ma mission (téléphone, véhicule, etc...) ;
 - 10) Participer à la campagne de communication : Présentation portrait des bénévoles Arte Flamenco en cas d'accord ;
 - 11) Relayer les actions de communication des RDV Arte Flamenco sur les réseaux sociaux (optionnel).
- En outre, j'autorise le département des Landes à me photographier et à me filmer pendant la durée des Rendez-Vous Arte Flamenco qui se dérouleront du 15 octobre 2020 au 31 janvier 2021 et à reproduire et communiquer au public, les photographies et les films pris, conformément aux dispositions relatives au droit et à l'image et au nom.

Autorisation de reproduction et de représentation de photographies et de vidéos

Les photographies et les vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par le Département des Landes ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation de durée, intégralement ou par extraits, notamment :

Presse ; livres ; cartes postales ; exposition ; publicité ; projection publique ; site Internet ; dossier de presse ; magazine.

Le Département s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et des vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation.

Le Département s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à ma disposition, un justificatif à chaque parution des photographies ou des vidéos sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je confirme, en tant que besoin, que la contrepartie des utilisations et prestations précitées est mon intérêt pour la mise en œuvre de la politique de communication du Département des Landes ce que je reconnais expressément.

En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés par la présente charte.

Je garantis que je ne suis pas lié-e par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Date : / 2020

Signature du/de la bénévole :
Précédée de la mention lu et approuvé